

Arrêté N° 2024-203

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master administration publique est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

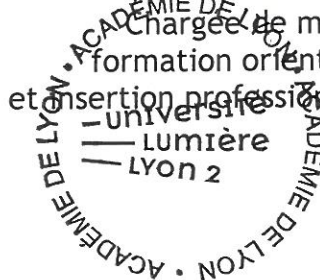


Fait à Lyon, le 27/06/2024

Pour le Président par intérim de L'université
et par délégation

Marie Karine LHOMME

chargée de mission
formation orientation
et insertion professionnelle



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master administration publique

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	NICOUD Marie-Odile	mcf
Enseignante-chercheur	DUCLOS Nolwenn	mcf
Professionnel	NEMOZ RAJOT Hervé	Coach entreprise